Nouvelles de SAINT MÉDARD D'AUNIS

BULLETIN n° 128 - septembre 2022

Vues réelles d'un hameau situé à 700 m des éoliennes. La vitesse du vent est de 25 à 36 km/h soit 7 à 10 m/s.
Le bruit du brassage des pales est omniprésent au niveau des maisons.
Les éléments techniques présentés à l'enquête publique masquent la vérité et tendent à induire les habitants en erreur.

ENQUÊTE PUBLIQUE
EOLIENNES jusqu'au 28/09
Déposez vos contributions
Toutes les indications au dos du journal

LE MOT DU MAIRE

Toute la période estivale s'est déroulée sous le signe de la chaleur, mais j'espère que vous avez tout de même bien profité de vos vacances.

Jamais des températures aussi élevées n'ont été atteintes sur la commune, 40.8° le 18 juin, 41.5° le 18 juillet et 38.2 le 11 août, et la sécheresse persistante depuis l'année dernière n'a fait qu'aggraver la situation.

Seule la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre pourra limiter la hausse des températures et des modifications climatiques, qui sont bien le fait de l'activité humaine.

Je le constate, vous avez pris la mesure du défi que nous avons à relever, et pour diminuer votre impact carbone, vous êtes nombreux à déposer des dossiers d'installation de production photovoltaïque sur vos toitures, à passer de chaudières fuel et gaz à des pompes à chaleur beaucoup plus performantes, et aussi à apporter des améliorations à l'isolation de vos logements.

Les entreprises et les exploitations agricoles se sont engagées dans la même démarche et ont réalisé des installations photovoltaïques importantes, plusieurs projets en cours vont sortir prochainement. Si l'on ajoute toutes les installations, privées, publiques, entreprises et exploitations agricoles, nous produisons aujourd'hui sur la commune près de 20 % de l'électricité que nous consommons.

En ce qui concerne la mobilité, il est plus difficile d'agir en zone rurale, mais nous constatons une augmentation du nombre de passagers dans les transports en commun. Un travail important est mené pour définir les mobilités et les multi-modalités de demain. Espérons que ce travail portera ses fruits, et produira une offre de transport plus complète et mieux adaptée à vos demandes.

Notre commune est aussi fortement engagée dans la production d'énergie renouvelable, nous possédons depuis dix ans une installation de 36 Kw qui fonctionne bien, et nous étudions la pose de panneaux sur la salle polyvalente ; nous prévoyons aussi d'en intégrer sur le futur pôle commercial ; nous avons remplacé le chauffage vétuste de la salle des Tilleuls par une pompe à chaleur, l'isolation a aussi été revue.

Je vais proposer au conseil municipal d'aller plus loin dans la réduction de l'éclairage public en passant de 23 h à 22h30 ou 22 h et de 6 h à 6h30.

Nous avons programmé un bilan carbone complet des bâtiments et du fonctionnement de la commune, ce qui nous permettra de prioriser nos opérations et investissements.

Si vous avez besoin de renseignements pour diminuer l'impact carbone de vos habitations, n'hésitez pas, prenez rendez-vous sur la plateforme PRRE, une permanence mensuelle se tient en mairie.

Pour notre commune nous n'avons pas attendu la période de canicule et de sécheresse pour mettre en œuvre concrètement des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.

Tous les ans nous plantons des arbres, des agriculteurs s'engagent aussi dans la plantation de haies.

Cet automne nous allons planter des arbres dans les cours des Tilleuls, de la maternelle et du primaire. A proximité de la mairie, nous allons réaliser des plantations pour anticiper le remplacement d'arbres malades et augmenter notre ''indice de canopée'' .

La réfection du parking Est de l'école s'inscrit dans le même objectif, triplement de la surface de biotope sur laquelle nous allons planter des arbres et des buissons. Des plantations d'arbres de haute futaie et autres végétaux seront plantés sur le terrain autour de l'Archipel et nous remplacerons les arbres de l'allée nord, qui n'ont pas résisté à la sécheresse.

Le sujet qui nous préoccupe tous aujourd'hui, c'est le projet de parc éolien ''Eolise 3 L'aubertière''.

Ce projet a dès le premier jour été rejeté par la commune (2016). Nous avons dès le départ précisé tous les éléments conduisant à ce refus, pour n'en citer que quelques-uns :

Impact très fort sur les trois villages, de L'Aubertière, du Treuil Arnaudeau et du Bourg de St Médard avec des vues directes et permanentes de tous les lieux de vie des villages, à une distance moyenne de 700 m.

L'Aubertière et le Treuil sont déjà impactés par les projets de contournement ferré Est de La Rochelle et le tracé de l'alternative à l'A 831.

Le positionnement des éoliennes au centre du périmètre de la zone de servitude aérienne implique une signalisation par des feux éclats puissants qui doivent fonctionner nuit et jour, ces feux impacteront tous les lieux de vie de ces trois villages, école, commerce, mairie, pôle santé, les rotors seront en surplomb des toitures.

Tous ces impacts sont minimisés, voire ignorés dans les documents de l'enquête publique à disposition de la population.

.../...

Edition et Impression : Information Municipale Mairie de St Médard d'Aunis
Directeur de publication :Roger Gervais - Maire
Dépôt légal à parution - N° 8/83 Prochaine parution : janvier 2023

A tel point que le bourg de St Médard, est gratifié d'un impact ''nul'' !

La partie sud du parc dénature complètement l'environnement, isole notre commune du reste du bassin de vie et ruine tous nos efforts d'amélioration de notre milieu de vie.

Tout l'argumentaire est construit pour supprimer ou minorer les impacts, il n'évoque jamais l'habitant, qui a été méprisé, la soi disant consultation ''menée'' par le cabinet Mazars (payé par Eolise) n'a servi qu'à étouffer toutes les remarques.

Quand un point négatif est relevé, il est systématiquement répondu que le problème serait étudié après la construction !

Aucune des observations faites depuis le début n'ont été prises en compte, ni par l'opérateur et son cabinet Mazars, ni par la CDA, et ceci malgré l'organisation de nombreuses réunions publiques et techniques.

Ce projet est positionné au plus près des villages et d'une population importante, (nous savons que tous les problèmes dénoncés ont pour origine la proximité) **cette situation n'existe nulle part en Charente Maritime**,.

Alors pourquoi vouloir à tout prix imposer ce parc ?

Pour s'assurer d'un avis favorable des populations urbaines ?

Habité d'un fort esprit communautaire, je n'admets pas cette situation, que les études soient honnêtes et non pas à sens unique.

Vous êtes toutes et tous à même d'accepter des éoliennes, mais pas dans ces conditions, ce parc n'est pas étudié, il est simplement posé sur des fonciers maitrisés par le promoteur, qui d'ailleurs n'a pas annoncé de compensation pour la commune.

Je ne peux pas accepter d'engager la commune dans cette voie.

L'enquête publique se déroule jusqu'au 28 septembre,
toutes vos contributions sont importantes, déposez les :

- en mairie auprès de la Commissaire Enquêtrice :
  Vendredi 23 septembre 9 h/ 12 h 30
  Mercredi 28 septembre 14 h/ 17 h

- en mairie sur le registre aux heures d'ouverture
- ou par messagerie
  pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

- ou sur un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV Evènements Publics REGISTRE NUMÉRIQUE qui est aussi mis en place à l'adresse suivante
  https://www.registre-numerique.fr/projetaubertiere-eoliennesaunis3

- ou par email de dépôt des contributions
  projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr

Bien à vous, **Roger GERVAIS**

MOUVEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

La commune assiste à quelques mouvements du personnel au sein de son service administratif.

Lucile LEBIGRE qui était en charge de la comptabilité, de la paie, des achats et de la facturation garderie et cantine a quitté la commune le 1er juillet 2022 et a été remplacée en septembre par Sylvie RIVET-RUPPIN, qui vient du SDIS 17 et qui aura les mêmes missions. Vous pouvez la contacter au 0546352378.

Flavie POUPIN qui était agent des écoles a finalement rejoint l'école du Nouveau Monde après 7 mois passés au service de l'accueil de la mairie. C'est Lucile ANGIER qui la remplace depuis le 1er septembre avec pour missions la responsabilité du logiciel Pirouette (inscription garderie et cantine), l'état civil, l'urbanisme etc.

Magali FOURNIER reste agent d'accueil responsable de l'état civil, du recensement militaire, de l'urbanisme, des locations de salle et des affaires générales courantes. Vous pouvez joindre l'accueil du lundi au vendredi au 0546358173.

Sophie RICOEUR, directrice générale des services.

Site : https://www.saint-medard-daunis.fr

Facebook :

Commune De Saint Medard d'Aunis 17220

Mairie : 1 allée de la Mairie
Tél : **05 46 35 81 73 - Fax : 05 46 66 33 54**

Permanences du maire et des adjoints (sur rendez-vous) :
Maire : Roger Gervais

Service à la population, affaires sociales, communication, associations : Liliane Boutet

Commission Urbanisme : Philippe Carbonne

Commission Bâtiments et Patrimoine : Corinne Guerry

Commission Affaires Scolaires/ Enfance/Jeunesse : Paul Chamroeun

Commission Voirie/aménagement de l'espace/environnement : Mélina Tarery
- Pistes cyclables et équipements urbains
  conseiller délégué : Christian Tillaud
- Réseaux et infrastructures
  conseiller délégué : Stéphane Tesson

secretariat@st-medard-aunis.fr
adjoints@st-medard-aunis.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi ouverture de 9 h à 12 h

Mercredi ouverture de 13 h à 18 h

Pour toute demande :
secretariat@st-medard-aunis.fr et si vous avez des difficultés à vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie, nous vous recevrons en dehors de ces horaires.

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles de notre commune est consultable en mairie ou sur notre site :

www.saint-medard-daunis.fr

Etat Civil

NAISSANCES

BENETEAU Freya	06/05/2022
FOUCARD Clara	08/05/2022
ROUSSEAU Anaé	27/05/2022
TANCHOT Éva	03/06/2022
WALLEN Léana	04/06/2022
DESMAILLET-BAUDON Irys	02/07/2022
HAKEM Naïcia	01/08/2022
RENAUD BARRET Lilian	03/08/2022
CROMIER Léandre	14/08/2022
PAPILLON Margot	01/09/2022
GASSUAU Malory	01/09/2022

MARIAGES

DUCOURNEAU Julien et FLORANCEAU Sarah	28/05/2022
THIBAUD Stéphane et GODET-GAUTRON Séverine	11/06/2022
DEBAIGUE César et PEREZ Marie-France	13/08/2022
HERREBRECHT Rémy et JOUIN Christelle	27/08/2022
MAUL Cédric et GRELIER Pauline	03/09/2022

DÉCÈS

GIRARD Germaine	03/05/2022
DELMOND Marie Renée	23/05/2022
TÉTAUD Monique	17/05/2022
GODIN Bernard	23/05/2022
VIVIER Michèle	14/07/2022
GIRARD Gilberte	23/08/2022

EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

24 mai 2022

Recrutement d'un agent contractuel au sein du service technique pour accroissement temporaire d'activités

Mise en place du télétravail

Le conseil adopte toutes les mesures encadrant la mise en place du télétravail, indispensable pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, tout en conservant une grande efficacité des services.

Formation professionnelle au sein de la bibliothèque municipale

La commune a été sollicitée pour accueillir une stagiaire dans le cadre d'une formation d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'Association des Bibliothèques de France. Le stage, au sein de la bibliothèque La Méridienne, de 10 heures hebdomadaires, sera effectué du 5 septembre 2022 au 3 juillet 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Éolien - Enquête publique pour le parc ÉOLISE à l'ouest de la commune : elle aura lieu à la mairie de Saint Médard d'Aunis et à la mairie de Sainte-Soulle. Les dates ne sont pas arrêtées et seront communiquées dès réception.
L'étude faune et flore commandée par la CDA de La Rochelle à la LPO et à Nature environnement 17 est terminée. 350 pages d'étude, inventaire de la faune et de la flore suivant les secteurs. Aucun avis n'y est donné.
Le projet ÉOLISE situé entre le bourg de Saint Médard d'Aunis, l'Aubertière, le Treuil Arnaudeau, Le Vivier et Délidon aurait un impact différent que celui du projet ENGIE GREEN à l'Est, situé entre Les Touches, Le Moulin Neuf et La Martinière, il est situé à 700 à 800 mètres en moyenne des 3 villages les plus peuplés de la commune qui représentent 75 % de la population de la commune.
Ces deux études ont été conduites sur les paysages, la faune et la flore, les impacts directs sur les habitants et leur milieu de vie n'ont pas été évalués, le conseil rappelle qu'il s'est opposé à ces deux projets.

Transports : information sur l'application KLAXIT pour les covoiturages, qui permet aux covoitureurs de percevoir un paiement de transport.

14 juin 2022

Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ à la retraite d'un adjoint technique au sein des bâtiments scolaires à temps non complet le 31 août 2020 qui n'avait pu être remplacé et qu'il y a lieu de modifier ce poste de travail et de l'augmenter en raison des besoins, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet à compter du 1er septembre 2022.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non-complet de 20.73h/35h et de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet de 22.5 h/35h.

Demande de subvention d'investissement auprès du département au titre de la revitalisation des petites communes

La salle des Tilleuls, salle communale utilisée par l'école et les associations, nécessite une réfection générale et notamment son isolation thermique, ainsi qu'un réaménagement pour une utilisation optimale.

Aussi, après avoir fait établir plusieurs devis analysés en commission bâtiments, le maire soumet aux conseillers la demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des petites communes.

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Isolation de la réserve et agrandissement	4 328.00 €	5 193.60 €
Climatisation chauffage	15 101.06 €	18 121.27 €
Isolation sanitaire et réserve	7 964.00 €	9 556.80 €
Réfection du sol	9 600.80 €	11 520.96 €
Électricité	9 020.07 €	10 824.08 €
plomberie sanitaire	7 546.99 €	9 056.39 €
Total	**53 560.92 €**	**64 273.10 €**

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil départemental	sollicité	53 560.92 €	13 390.23 €	25 %
Sous-total			**13 390.23 €**	
Autofinancement			**40 170.69 €**	75 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention de 13 392.03 € au titre du fonds d'aide pour la revitalisation des petites communes, soit 25 % du montant de 53 568.12 € (plafond 180000 €).

Il charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime

Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public pour les infrastructures et réseaux publics de communications électroniques

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le conseil municipal conformément au décret n02005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine public doivent tenir compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire tout en ne devant pas excéder ceux-ci indiqués ci-dessous pour l'année 2022 :

	ARTÈRES €/km		**INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES** Pylônes, antenne,	**AUTRES** €/m² (cabine, sous répartiteur)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42.64	56.85	Non plafonné	28.43
Domaine public non routier communal	1421.36	1421.36	Non plafonné	923.89

Le maire propose au conseil municipal
- de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du code des postes et des communications le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.
- d'appliquer le tarif plafond prévu par l'article R. 20-52 du code des postes et télécommunications pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.
- d'arrêter que pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées avec application des tarifs plafond fixés par l'article R. 20-52 du code des postes et communications, et révisés comme défini à l'article R.20-53 du Code des postes et des communications électroniques.
- d'autoriser le maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70323.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. Cette redevance a depuis été revalorisée par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R 2333-105 et suivants du code général des collectivités territoriales.
La délibération du conseil municipal du 1er août 2002 avait fixé les plafonds de la redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Il convient aujourd'hui d'actualiser les modalités de calcul de cette redevance.

Le maire propose au conseil :
- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2022,
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, montant revalorisé annuellement en fonction des plafonds des redevances qui évoluent au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au journal officiel et publié au bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement, mesurée au cours des 12 derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70323.

Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz a été instaurée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2009.
Le régime du montant de la redevance a été actualisé par décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières dont les dispositions sont codifiées aux articles R. 2333-114 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le maire propose au conseil :
- de fixer le montant de la redevance par application de la formule suivante :
PR = [(0,035 € Longueur de canalisation) + 100 €] x coefficient de revalorisation
- de revaloriser annuellement ce montant :
  Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution
  Sur application de l'index d'ingénierie mesuré sur les 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70323.

14 juin 2022

QUESTIONS DIVERSES

Lors du dernier conseil d'école du 9 juin dernier, l'association des parents d'élèves a interrogé le maire sur les mesures qui seraient prises en cas de canicule (annoncée).
Le maire rappelle que de nombreuses pistes ont été étudiées (ombrières, végétalisation … qui ne sont pas réalisables, notamment les ombrières trop onéreuses et les possibilités envisagées qui ne sont pas réalisables. Des ventilateurs sont installés dès à présent dans chaque classe et des brumisateurs sous le préau et dans les cours.
Les solutions pérennes sont à l'étude (et inscrites au budget 2022).
Par ailleurs, 2 arbres de haute tige seront plantés cet automne dans la cour de l'école primaire.

Salle polyvalente : une acte de vandalisme a cassé la vitre de la porte de la cuisine.

Éoliennes enquête publique : Les deux périodes initialement prévues ont été reportées aux mois de septembre 2022 et d'octobre – novembre pour les 2 permis d'aménager déposés sur le territoire de la commune.
Les PPA (personnes publiques associées) pourraient délibérer avant le conseil municipal. Il serait nécessaire de préparer ce qui sera mis en commentaire de l'enquête publique assez tôt et que le conseil municipal délibère avant toutes les PPA afin que ces dernières se positionnent en connaissance de la position de la commune. Le conseil municipal se prononcera à l'occasion de chaque enquête.

28 juin 2022

Demande de subvention auprès du département pour la mise à niveau des trottoirs au village de La Couronne au titre des amendes de police

Le village de la Couronne nécessite de gros travaux de reprise de trottoirs. La circulation des piétons est entravée en de nombreux endroits par des déformations et des ruptures du revêtement, allant jusqu'à poser des problèmes de sécurité.

Une réfection des trottoirs avec mise à niveau des normes PMR et de sécurité, et une reprise de la chaussée pour partie s'impose.

La commune comprend neuf hameaux et doit entretenir un linéaire très important de voirie, trottoirs et bas-côtés.

Depuis plusieurs années la commune n'utilise plus de désherbant et n'est plus en mesure de contrôler les repousses de végétaux sur les zones piétonnes.

Cette réfection vise aussi à limiter l'entretien nécessaire, et sécuriser de manière pérenne les déplacements piétons.

La commune sollicite le département pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ces travaux.

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Réfection et mise à niveau des trottoirs	157 520.38 €	189 024.46 €
Total	**157 520.38 €**	189 024.46 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil départemental	sollicité	60 000 €	24 000.00 €	40 % plafonnés Soit 16 %
Sous-total			**24 000.00 €**	
Autofinancement			**133 520.38 €**	84 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :
- adopte le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention de 24 000 € au titre des amendes de police, soit 16 % du montant de 157 520.38€
- charge le maire de toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime.

Recrutement d'un agent contractuel au sein du service administratif pour accroissement temporaire d'activités

Le conseil municipal avait modifié le temps de travail d'un agent technique qui devait, dans le cadre d'une reconversion professionnelle, travailler au sein des services administratifs de la mairie (délibération n°1 du 24 mai 2022) à temps non-complet.

Compte-tenu du fait que cet agent souhaite finalement réintégrer les bâtiments scolaires et compte-tenu de la reprise d'activités à mi-temps thérapeutique d'un agent administratif pour une durée indéterminée, le maire propose de recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois pour accroissement temporaire d'activités à temps complet.

Le conseil municipal
- décide de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités pour une période de 6 mois (renouvelable une fois) allant du 1er septembre au 28 février 2023 inclus et autorise le maire à signer le contrat.

Programme local de l'habitat 2016-2023 de l'agglomération de La Rochelle – projet de modification - avis de la commune

Le bilan du PLH pour la commune de Saint Médard d'Aunis est présenté en conseil.
Remarque sur le fait que l'école a un effectif stable depuis plusieurs années (indicateur fort des mouvements de population).
Les enjeux pour la commune :
• Objectifs de production cohérents avec les capacités d'accueil de la commune (en termes de services)

• La production de logements se fait en dents creuses ou en divisions parcellaires
• La commune accueille une population plus jeune et plus active

Considérant que les personnes publiques associées, dont les communes membres de l'agglomération, sont invitées à émettre un avis sur le projet , il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable et de valider le projet de modification du PLH 2016-2023 de l'agglomération de La Rochelle.

Extension du pôle santé - cession des terrains cadastrés AB 190, AB 191 et AB 196

La commune a acquis en 2006 les terrains situés sur le pôle santé en prévision de l'implantation de professionnels, rue de Valpastour.
Le pôle santé construit en 2008 a besoin d'être agrandi par la construction d'un cabinet médical pour des médecins généralistes, d'un local pour infirmiers, d'un local pour un psychologue et d'un cabinet dentaire.

Un permis d'aménager a été déposé le 28 mai 2021 et délivré le 21 octobre 2021 pour l'aménagement de cette extension.

Il convient par conséquent pour le bon déroulement de l'opération de céder les parcelles cadastrées AB 190, AB 191 et AB 196.
Les superficies des parcelles sont respectivement de 707 m², 704 m² et 2060 m². Le service des domaines a été consulté.

Les professionnels de santé seront propriétaires de la parcelle bâtie. Le prix du m² a été fixé à 150 €, TVA sur marge comprise.

Les prix de vente des parcelles sont les suivants :

Lot 1 : 146.07 m² soit 21910.50 €	Lot 4 : 48.27 m² soit 7240.50 €
Lot 2 : 309.48 m² soit 46422.00 €	Lot 5 : 58.57 m² soit 8785.50 €
Lot 3 : 278.39 m² soit 41758.50 €	Lot 6 : 488.80 m² soit 73320.00 €

Me Amélie BONNEAU de l'étude de Bourgneuf sera chargée de la rédaction des actes liés à cette vente.

Le conseil accepte la vente par la commune des parcelles cadastrées AB 190, AB 191 et AB 196, en lots numérotés de 1 à 6 et autorise le maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Création du budget annexe Lotissement du Pôle Santé

Le maire rappelle le projet de réalisation du lotissement du Pôle Santé, qui correspond à l'extension du pôle actuel, rue du Valpastour sur les parcelles cadastrées AB 190, AB 191 et AB 196, en 6 lots.
Il souligne la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe M 14 appliquant les principes de la comptabilité des stocks. Il expose que désormais, les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement comme les lotissements, constituent des activités économiques soumises de plein droit à la TVA. Il demande à l'assemblée de délibérer sur la création de ce budget au 1er juillet 2022.

Le conseil municipal :

- **décide** de créer au 1er juillet 2022 un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour la réalisation d'un lotissement communal qui sera dénommé « lotissement du Pôle Santé» et de lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du service des impôts des entreprises ;

- **autorise** le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

Vote du budget primitif du Lotissement du Pôle Santé

Le maire propose d'adopter le projet de budget annexe primitif « lotissement Pôle Santé » pour l'année 2022.
Il précise que le budget principal contient des états d'information en matière de dette directe, de dette garantie, de personnel, de recettes affectées.

La section de fonctionnement s'élève à 421 828 € et la section investissement s'élève à 421 828€.
Le conseil municipal, invité à délibérer, adopte le budget primitif annexe.

Bail de droit commun entre la commune et TRËMA pour le local situé impasse de Valpastour

Par délibération en date du 29 juin 2021 la commune avait conclu un bail de 12 mois avec l'association TRËMA qui gère l'EHPAD Valpastour, pour l'installation d'une annexe de l'EHPAD, située 8 impasse de Valpastour, local communal.
TRËMA souhaite renouveler ce bail qui n'était pas tacitement renouvelable.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer le bail de droit commun, d'une durée 12 mois renouvelable pour un loyer mensuel de 618.73 € HT (TVA 20 %) soit 742.48 € TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail avec l'association TRËMA pour les locaux situés 8 impasse de Valpastour.

Questions diverses

Dates des enquêtes publiques sur les parcs éoliens :

Parc Éolise 29 août au 28 septembre 2022
Parc Engie Green 17 octobre 18 novembre 2022

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION SCOLAIRE/ENFANCE/JEUNESSE

Tout d'abord, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne rentrée 2022.

L'école du Nouveau Monde accueille cette année une nouvelle enseignante Mme Fanny BLANCHARD, qui prendra en charge une classe de maternelle. Nous lui souhaitons la bienvenue.

L'effectif pour l'année 2022- 2023 augmente légèrement pour passer à 235 enfants accueillis et répartis sur 10 classes.

PS/MS : 24	CE1 : 24
PS/MS : 23	CE2 : 24
MS/GS : 22	CE2/CM1 : 23
CP : 24	CM1/CM2 : 23
CP/CE1 : 22	CM2 :26

Dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie à l'école, la mairie a fait part de son souhait de travailler en étroite collaboration avec une ONG locale afin de revégétaliser les différentes cours de l'école.

Ce dispositif permettra à terme d'apporter de l'ombre et limitera le rayonnement sur les bâtiments les plus exposés.

Je rappelle également qu'afin d'optimiser le fonctionnement et les services de garderie et de cantine, **les réservations et les annulations** sont à effectuer sur le logiciel Pirouette.

Ce dernier est accessible depuis le site de la commune dans l'onglet « Enfance et jeunesse » et la rubrique Portail Famille « Pirouette ».

Paul CHAMROEUN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TRADITIONNEL REPAS ANNUEL du CCAS
Le vendredi 11 novembre 2022
SALLE DE L'ARCHIPEL

Offert à tous les résidents de la commune de + de 65 ans et ouvert à toute autre personne désirant se joindre à nous, moyennant le paiement de son repas.

Comme tous les ans, il suffira de s'inscrire pour participer à ce repas offert par le CCAS de St Médard d'Aunis. **D'ici quelques jours, un courrier va parvenir à tous les résidents de plus de 65 ans de notre commune.**

Ce repas se déroule toujours dans la bonne ambiance et autour de chants. A très bientôt.

Si vous avez besoin d'un renseignement, d'un service, d'un soutien ou d'une aide ponctuelle, de quelque nature que ce soit, votre CCAS sera toujours présent pour vous aider dans la mesure du possible, et étudier avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.
Je vous rencontrerai en toute confidentialité (à la mairie ou à domicile selon votre souhait). Permanence sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la mairie.
Cordialement,

Liliane BOUTET

BIBLIOTHÈQUE LA MÉRIDIENNE

A la bibliothèque, un passage de témoin en douceur !

Après trois ans consacrés à ses bébés, Marine Lauret nous revient ce 1er septembre …

En préalable toute l'équipe remercie Viviane Schellenbaum qui, pendant le congé de Marine, a permis à la bibliothèque de continuer à fonctionner malgré les difficultés causées par la Covid-19.

La gentillesse mais aussi le professionnalisme de Viviane ont conquis nos lecteurs petits et grands et notre équipe de bénévoles s'est même renforcée.

Aujourd'hui nous souhaitons garder Viviane en tant que bénévoles pour profiter de ses qualités et lui souhaitons de belles grandes vacances.

L'équipe de bénévoles

Mardi, mercredi, jeudi : 16h30-18h30
Vendredi : 16h-19h
1er samedi du mois : 10h30-12h30
Bébés lecteurs (de 0 à 3 ans) le vendredi matin de 10h30 à 11h30

COMMISSION BÂTIMENTS/PATRIMOINE

La salle des tilleuls :
Dès les premiers jours de juin, les travaux de la salle des tilleuls ont pu commencer et se poursuivre jusqu'à la première semaine d'août pour les artisans mobilisés sur le chantier. Nos agents du service technique ont également participé aux travaux (peinture, carrelage) durant tout le mois d'août afin que le planning des travaux soit respecté. Plus que quelques semaines et vous pourrez découvrir une salle des tilleuls aux nouvelles couleurs, vous offrant plus d'espaces, des rangements, une isolation et un chauffage performant « basse consommation » et des sanitaires adaptés.

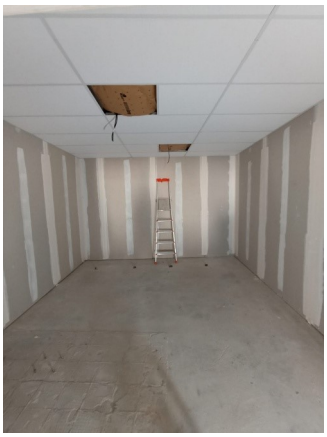

L'église :
Comme annoncé, les travaux du transept gauche et d'une partie du chœur ont pu commencer en juin et sont aujourd'hui terminés. Les piliers d'entrée du baptistère ont également été nettoyés et enduits.

Pour la rénovation de la toile « présentation au temple » et du replacement des fonds baptismaux, des contacts ont été pris avec des restaurateurs membre de la FFCR (fédération française des professionnels de la conservation et la rénovation) afin de recueillir leur expertise et le coût d'une telle restauration.

Le futur pôle commercial :
Nous en sommes à la phase du chiffrage du projet, et pour cette étape et avec l'architecte, nous avons rencontré notre future coiffeuse qui nous a fait part de son projet.

L'extension de la mairie :
Le plan actuel de la mairie nous a été remis début juillet et confié à l'architecte du CAUE.
Face à la complexité du lieu et ses contraintes architecturales et environnementales, d'autres rendez-vous sont à prévoir pour définir précisément les caractéristiques de ce projet.

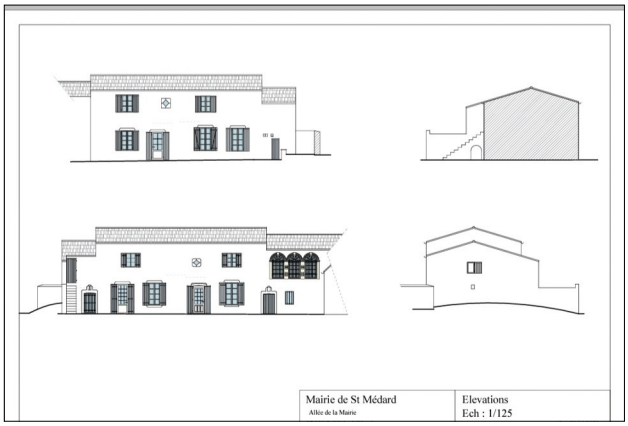

La salle polyvalente :
Pour cette nouvelle rentrée, la priorité sera donnée à la rénovation de notre salle polyvalente.
Afin de répondre aux objectifs bas carbone et réduire les coûts d'énergie, l'isolation complète de la salle est à prévoir, étudier la possibilité de pose de panneaux solaires mais aussi la rénovation des vestiaires, la création d'espaces de rangement et d'une manière générale, son embellissement.
A la suite de notre dernière commission, quelques travaux ont déjà été effectués par nos agents du service technique et pour tous les différents postes de rénovation, des entreprises seront consultées afin d'établir le chiffrage des travaux à réaliser.

Le Moulin cabané :
Cette année, pour les journées du patrimoine, notre association d'histoire locale « Saint Médard d'Aunis d'hier à aujourd'hui » mettra à l'honneur l'histoire des moulins de notre commune.
Cette manifestation se fera au moulin cabané, dernier moulin de notre commune récemment restauré et ouvert au public pour cette occasion. Venez nombreux découvrir ou re-découvrir notre patrimoine autour des animations préparées par l'association.

Corinne GUERRY

Rappel sur les liens pour la rénovation énergétique des bâtiments :
Les aides de l'état : www.france-renov.gouv.fr
Les aides de la région : www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique
Les aides du département :
https://la.charente-maritime.fr/environnement-cadre-vie/habitat/proprietaires-des-aides-pour-vos-travaux
Les aides de l'agglo : https://prre.agglo-larochelle.fr/aides/

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

C'est également la rentrée pour le CMJ.

Reprise de l'activité par une réunion le **mardi 20 septembre 2022 de 16h30 à 18h à l'Archipel**.

Comme l'an dernier, nous nous retrouverons le 2ème mardi de chaque mois.

Notre première action NETTOYONS LA NATURE se déroulera le **samedi 8 octobre 2022.**

Rendez-vous à la mairie à partir de 9h 30. Nous distribuerons le matériel et entre 11h30 et midi, nous partagerons un moment convivial.

Cette manifestation est ouverte à toutes et à tous, parents, enfants et associations.

Cette année, nous nous délocaliserons dans les hameaux !

Venez nombreux !

L'équipe du CMJ

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE- Brocante - La Fourmilière

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 SEPTEMBRE- Journées du patrimoine - Ass. d'Hier à Aujourd'hui

SAMEDI 17 SEPTEMBRE : Fête de la mobilité

VENDREDI 23 SEPTEMBRE : assemblée générale Ensemble

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE : sortie Ile Aix Ensemble

MARDI 4 OCTOBRE - Séance photos- Ensemble

SAMEDI 8 OCTOBRE : Protégeons la nature

Du 1er au 8 OCTOBRE - La Corse - Sourire d'Automne

SAMEDI 22 OCTOBRE - Concours de belote - Sourire d'Automne

SAMEDI 29 OCTOBRE - Halloween - Ensemble

DIMANCHE 30 OCTOBRE- Marche Ligue contre le cancer - Ass. d'Hier à Aujourd'hui.

VENDREDI 4 NOVEMBRE : conférence ASTRAUNIS

SAMEDI 5 NOVEMBRE : apero-concert - La Fourmilière

VENDREDI 11 NOVEMBRE - Commémoration à 11 h

VENDREDI 11 NOVEMBRE - Repas CCAS

JEUDI 24 NOVEMBRE : déjeuner spectacle Aiffres - Sourire d'Automne

DIMANCHE 4 DECEMBRE - Marché de Noël - Ensemble

VENDREDI 9 DECEMBRE : conférence ASTRAUNIS

DIMANCHE 11 DECEMBRE - Repas dansant - Sourire d'Automne

COMMISSION VOIRIE/AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE/ENVIRONNEMENT

Voirie

Des nombreux travaux de voirie ont été réalisés durant l'été. Les entreprises ont dû adapter leur travail aux conditions climatiques difficiles de cet été (fortes chaleurs) :

1 - Sur le budget communal :

- chantier de La Couronne : reprise des trottoirs existants et de 4 passages pour piétons, création d'un trottoir rue de La Couronne et aménagement d'un espace pour le container à verres. Nous avons gardé tous les arbres existants, 2 massifs et une zone enherbée vont pouvoir être aménagés,
- réalisation du parking entre l'Archipel et les ateliers techniques. La surface en terre végétale a été augmentée permettant de limiter la surface imperméabilisée,
- mise en œuvre du plateau ralentisseur Route du Bois Raud au Pontreau
- 3 chicanes à l'entrée de La Martinière (travaux restants encore à valider).

A ce jour, les peintures sont en cours (signalétique, passages pour piétons, ...).

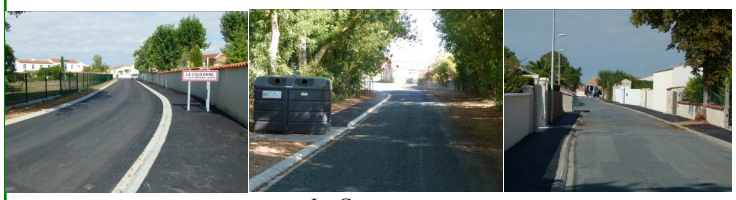

La Couronne

Parking atelier technique

Ralentisseur au Pontreau

2 – Travaux financés par le Département :

Le Département a réalisé la reprise des 2 routes départementales : D109 entre St Médard d'Aunis et la déchetterie et D110E2 entre St Médard d'Aunis et Montroy. Une mise à niveau des bas-côtés et l'aménagement d'une pente douce au niveau des chemins communaux devraient être faits avant la fin de l'année sur ces 2 tronçons.

Mobilité :

Fête de la Mobilité le 17 septembre 2022 :

Animations gratuites autour de la mobilité : vélos rigolos – spécial enfants : le buggy brousse - simulateur tonneau Sécurité routière - ateliers pour les cyclistes - trottiner dans les règles - conseils et informations sur la mobilité …

Plus de détails :

https://www.agglo-larochelle.fr/-/fete-de-la-mobilite

Espaces verts :

Les arbrisseaux plantés début mars 2022 souffrent de l'absence de pluie et des restrictions d'arrosage de cet été. Il faut une pluie significative très rapidement pour les sauver !

Travaux de taille des haies et des arbres :

Attention, la taille des arbres et des haies chez certains riverains est indispensable. Les végétaux empiètent sur le domaine public et gènent potentiellement la circulation des piétons et/ou des bus, camions poubelle ou tracteurs.

Une taille est impérative !! Nous le savons, les arbres et les haies offrent un lieu de vie pour certaines espèces venant y nicher. Il est donc primordial d'effectuer les travaux de taille en dehors des périodes de nidification.

La saison de nidification étant maintenant terminée, la taille est donc possible.

A l'échelle nationale, il n'y a pas de réglementation pour les particuliers sur les interdictions de tailler les haies en période de nidification mais la LPO conseille de ne pas effectuer ces travaux entre fin mars et fin août. Et vous encourage à garder du bois mort sur pied et au sol.

Qualité de l'air :

Coopérative Carbone :

La Coopérative Carbone est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif née fin 2020 dans le cadre du programme La Rochelle Territoire Zéro Carbone en tant qu'outil territorial qui permet à chacun d'agir localement pour réduire notre impact sur le climat. Le rôle de la Coopérative Carbone est d'actionner localement les leviers de la neutralité carbone en :

- sensibilisant les acteurs du territoire aux enjeux énergie-climat
- accompagnant les organisations dans la mesure et la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

- favorisant l'émergence de nouveaux puits de carbone naturels capables de séquestrer du carbone sur du long terme (plantation de forêt notamment).

Vous aussi, en tant que particuliers, vous pouvez contribuer à la neutralité carbone en finançant des projets de plantation d'arbres et de forêts sur notre territoire !!

Vous pourrez trouver plus d'information sur le site internet : https://larochelle.cooperativecarbone.fr/

Source : Coopérative Carbone

Mélina TARERY

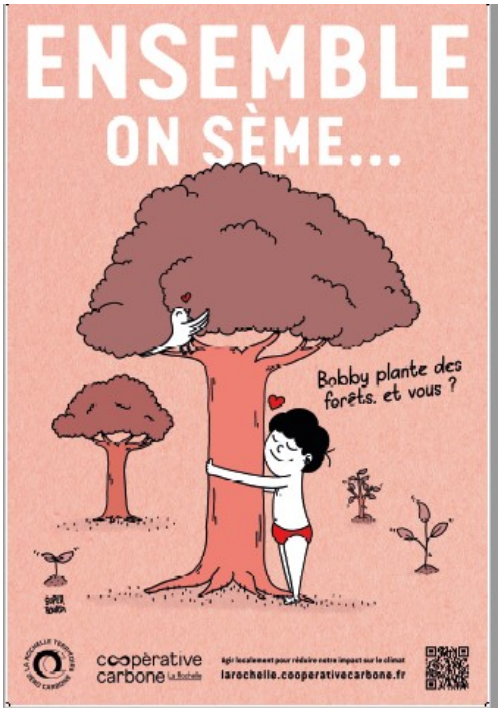

Zoom sur : Le datura

Datura fleur

Datura graine

Le datura (Datura stramonium) est une plante sauvage qui pousse naturellement un peu partout chez nous : les champs, les bas-côtés, les chantiers, les friches, ...**mais également dans nos jardins**.
Le datura est connu depuis de nombreuses années pour sa toxicité, il renferme de puissants alcaloïdes (atropine et scopolamine principalement).

Toutes ses parties sont violemment toxiques, provoquant des troubles digestifs, cardiaques, respiratoires et visuels, accompagnés de délires et d'hallucinations intenses et prolongées. De très petites quantités suffisent pour déclencher une intoxication. Il faut éviter toute propagation dans nos campagnes !
Il est important de maîtriser cette plante pour éviter les déclassements de lots de productions végétales comme le sarrasin, le millet, le sorgho, les haricots verts, le maïs, pour une alimentation saine.

Si vous ramassez les plantes d'un jardin potager :
- n'improvisez pas : assurez-vous de bien savoir à quoi ressemble la plante qui va pousser. Aidez-vous de photographies de la plante disponibles sur le sachet de graines achetées ou sur d'autres supports (livres, sites internet) ;
- en cas de doute sur son identification, ne consommez pas la plante récoltée !
- restez vigilant : ce n'est pas parce qu'une plantule émerge là où elle a été semée qu'elle est issue du lot semé ;
- soyez attentif au risque de confusion en récoltant des plantes issues d'un repiquage d'une année sur l'autre ;
- photographiez votre cueillette pour en faciliter l'identification en cas d'intoxication.

Au moindre doute après ingestion ou en présence de symptômes, digestifs ou autres, dans les heures suivant la consommation de plantes ramassées dans un potager domestique, contactez sans délai un Centre antipoison.
Appelez le 15 en cas de détresse vitale (coma, détresse respiratoire…)
centres-antipoison.ne
Numéros d'urgence des centres antipoison, disponibles 24h/24 à BORDEAUX : 05 56 96 40 80

EXPRESSION LIBRE DES CONSEILLERS…

EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Tout d'abord, nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée, qu'elle soit scolaire, sportive, culturelle ou professionnelle.

De multiples associations vous proposent des activités sur la commune. N'hésitez pas à les contacter et à participer !

Les canicules estivales, combinées à un déficit de pluie majeur, nous ont rappelé l'urgence du défi climatique et nous a contraints d'annuler certaines manifestations liées au risque d'incendie.

Par ailleurs, dans le contexte international actuel, l'énergie est devenue un problème central qui affecte le budget de chacun.

La commune a déjà travaillé à réduire la consommation collective d'énergie depuis plusieurs années, à son échelle, par l'installation d'une grande surface photovoltaïque sur le bâtiment technique, puis par la rénovation de ses bâtiments.

Pour privilégier des moyens de déplacements écologiques, nous avons aussi converti ces derniers mois des chemins ruraux en pistes piétonnes et cyclables, par exemple entre la Navisselière et le bourg.

Les différents projets d'éoliennes arrivent à un stade crucial : la première enquête publique est en cours jusqu'au 28 septembre. Il appartient à chacun de donner son avis pendant ce laps de temps. La 2ème enquête publique débutera le 17 octobre jusqu'au 18 novembre.

La majorité œuvre pour votre cadre de vie : un parcours de santé verra le jour dans les semaines à venir, le projet de pôle santé est bien avancé et le pôle commercial suit son cours.

Nous nous tenons à votre disposition.

Les 15 conseillers municipaux majoritaires
Elus de la liste « Unis pour un Avenir Durable »

EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX NON MAJORITAIRES

La sécheresse historique installée depuis l'hiver dernier, les successions de journées à fortes chaleurs, les restrictions graduées d'usages de l'eau et les mega-feux ont ravivé l'urgence d'une adaptation aux changements climatiques. A l'automne-hiver 2022, l'État demandera à tous de réaliser de nouveaux efforts face à une nouvelle crise, non plus sanitaire mais écologique, climatique et économique. Notre commune est riche de solidarité, d'innovation et de forces humaines pour se mobiliser et construire sur notre territoire des projets adaptés à cette transition. Nous proposons en urgence de :

– « débétonner » les espaces publics à commencer par la revégétalisation du groupe scolaire (plantation d'arbres fruitiers, jeux éducatifs sur espaces verts, carrés de biodiversité, culture de jardin et potager…) ;
– mettre en place une offre de transport entre hameaux/bourg et doter notre commune de véritables pistes cyclables ;
– réaliser des économies d'énergie pour et avec les habitants (rénovation thermique des bâtiments publics, investissement dans le photovoltaïque en toiture et au sol…) ;
- restaurer les milieux humides, îlots de fraîcheur et de biodiversité, reliés par des chemins de randonnées à restaurer ou à créer.

Évitons l'implantation de ces 8 éoliennes sur notre commune ! Votre participation à ces deux enquêtes publiques consécutives est primordiale et constitue un ultime moment pour conserver un territoire rural riche de biodiversité et éviter ces zones industrielles proches de vos habitations ! Sachez que le Préfet n'est pas le dernier décideur. Seuls les juges statuent en dernier recours ! Et quoiqu'en dise l'exécutif local, la planification des énergies renouvelables dans le PLUi est l'un des uniques moyens de maîtriser ces installations industrielles. Il s'agit là d'urbanisme, les maires en sont et en seront toujours les seuls responsables. Voilà qu'aujourd'hui personne ne peut ignorer l'épée de Damoclès menaçant l'Aunis concernant les épandages excessifs des produits phytosanitaires, tant la presse, locale et nationale, a couvert le sujet : notre air, notre eau, notre sol, notre vivant sont contaminés à un degré tel que nous sommes « *Champions de France* » ! Nous avons déjà proposé à l'exécutif des actions afin de diminuer voire supprimer ces pesticides (information préalable des riverains, soutien à l'agriculture biologique, rachat des dettes sous conditions…). Continuons à nous mobiliser pour exiger l'information préalable des riverains et la sortie des pesticides sous 4 ans. La survie du territoire en dépend. La vie de nos enfants en dépend. Les maîtres mots de ces prochains mois devront être solidarité, entre-aide et actions de résilience…

En restant à votre disposition et à votre écoute, nous ne manquerons pas de vous informer sur notre site internet comme sur le réseau social sur tous ces graves sujets de santé et d'environnement. Nous vous remercions pour votre soutien.

Sabine LACROIX Sylvain CHOPIN Noëlle DONDIN François PETIT

NOUVEAU

- **COMMUNICATION ANIMALE - tout animal, à distance et MONITRICE D'ÉQUITATION à domicile ou écurie -**
  BEES 1er degré - Sandrine DIONNET - 06.48.35.60.61– sandrine.dionnet76@gmail.com -
  Facebook : Sandrine Dionnet DS coméduc 17

- **C.A.R.V. - CONCEPT AMELIORATION REPARATION VELOS -** ***Le vélo a de l'avenir chez vous*** **-**
  Carl MAUPIN - 06.12.42.52.08 - carv.aunis@gmail.com - www.carv.ovh

Bonjour à tous,

Une année d'activités sportives, de loisirs, de découvertes commence …

Avec nos animateurs, vous, adultes, allez pouvoir...

- Découvrir ou poursuivre l'aquarelle avec notre talentueuse Liliane le mardi après-midi.
- Rejoindre l'équipe dynamique de scrapbooking le mardi soir « Scrap and go » représentée par Vanessa et peut-être sur d'autres créneaux lorsque la salle des Tilleuls rénovée sera disponible. (voir page 17)
- Retrouver une équipe de couturières autour de Marie pour partager vos savoir-faire un samedi par mois.
- Percer les secrets de la voute céleste avec Astraunis et son enthousiaste représentant Patrice les vendredis soir de pleine lune.

Dans le domaine sportif …

- Intégrer le groupe des adeptes de fitness animé par Léa les lundis et mercredis soir.
- Reprendre ou débuter le yoga avec Laure (mardi en fin d'après-midi et samedi matin) et/ou le Qi gong avec Gaelle le jeudi en fin d'après-midi.
- Retrouver le plaisir de jouer ensemble avec Jérémy en multisport le mardi soir, Arnaud au badminton et Benoit au futsal (football en salle) en début de soirée.

Les plus jeunes pourront cette année encore profiter de cours d'éveil corporel dispensés par Yannicke, de yoga avec Laure et peut-être de gym enfants (8 à 10 ans).

Et pour terminer la saison par l'organisation de la « La nuit des étoiles 2022 » par Astraunis. (Voir photos et article illustrant).

Enfin pour ces quelques mois à venir :

Nous nous associerons à La marche contre le cancer organisée par l'association « Saint-médard d'hier à aujourd'hui » et ses randonneurs, représentée par Francis Tetaud.

Nous organiserons le 5 novembre un apéro-concert du groupe « Chez Sterfild ». L'énergie du Rock à travers les grands standards anglo-saxons et français à la salle polyvalente, à partir de 19h.

Le loto et notre assemblée générale en janvier.

En prévision de nouvelles activités nous recherchons de nouveaux bénévoles pour en assurer l'encadrement.

Cette fin de saison a été marquée par notre sortie vélo du 1er mai dans le cadre de la semaine de mobilité de la CDA qui nous a permis à nouveau de nous regrouper autour d'un pique-nique au lac de Frace.

L'équipe de la Fourmilière

Ce 2 juin nous avons eu le plaisir de remettre à la mairie en compagnie de monsieur le maire un chèque à l'association « Charente-Maritime Ukraine » de 1150 euros qui représente la recette du concert de solidarité que nous avons co-organisé en l'église de Saint-Médard d'Aunis.

ACTIVITE	CONTACT	TELEPHONE
AQUARELLE	Liliane BIGOT	06 18 21 69 90
ASTRAUNIS	Patrice DENIS	06 22 06 24 15
ATELIER COUTURE	Marie BERNON	06 86 92 38 11
BADMINTON	Arnaud AVELINE	06 67 63 90 63
EVEIL CORPOREL	Sylvette REMBERT	06 27 26 71 66
FOOT EN SALLE	Benoit JOLLIVET	06 13 50 24 90
GYM ENFANTS	LA FOURMILIERE	07 81 17 01 60
GYM ADULTES	Ludovic PATISSIER	06 85 77 97 86
MULTISPORTS	Jérémy FRANCOIS	06 32 68 72 42
QI GONG	Sylvette REMBERT	06 27 26 71 66
SCRAPBOOKING	Vanessa MASSE	06 79 08 62 20
YOGA ADULTES	Sylvette REMBERT	06 27 26 71 66
YOGA ENFANTS	Sylvette REMBERT	06 27 26 71 66

ASTRAUNIS

LE CERCLE DES ASTRONOMES

Nous avons fini cette année sur une belle note.
De nombreux visiteurs nous ont accompagnés pour la nuit des étoiles.
Autant pour de l'observation le vendredi 5 août au soir que pour les ateliers d'animation et conférence que nous avions organisés le samedi 6 août.
Redynamisés, nous abordons une nouvelle année avec de beaux projets pour partager ensemble de belles observations et développer notre culture astronomique.
Aussi nous vous attendons bientôt pour nos prochaines conférences de Pleine Lune :

VENDREDI 7 OCTOBRE - conférence d'Olivier, passionné des étoiles doubles, il va tout nous dévoiler !

VENDREDI 4 NOVEMBRE - Jean-Yves nous propose une conférence sur la compréhension des orbites des astéroïdes.

VENDREDI 9 DÉCEMBRE - Patrice nous propose une conférence sur la conquête de la lune.

VENDREDI 6 JANVIER 2023 - Dominique nous propose une conférence : "les vagabonds du ciel", astéroïdes, comètes, météorites ...

Les conférences auront lieu à la salle des Tilleuls à partir de 20h45, elles sont ouvertes à tous et gratuites. Nous vous souhaitons une belle rentrée et n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

PS : plus d'info sur le site https://astraunis.com

Patrice DENIS

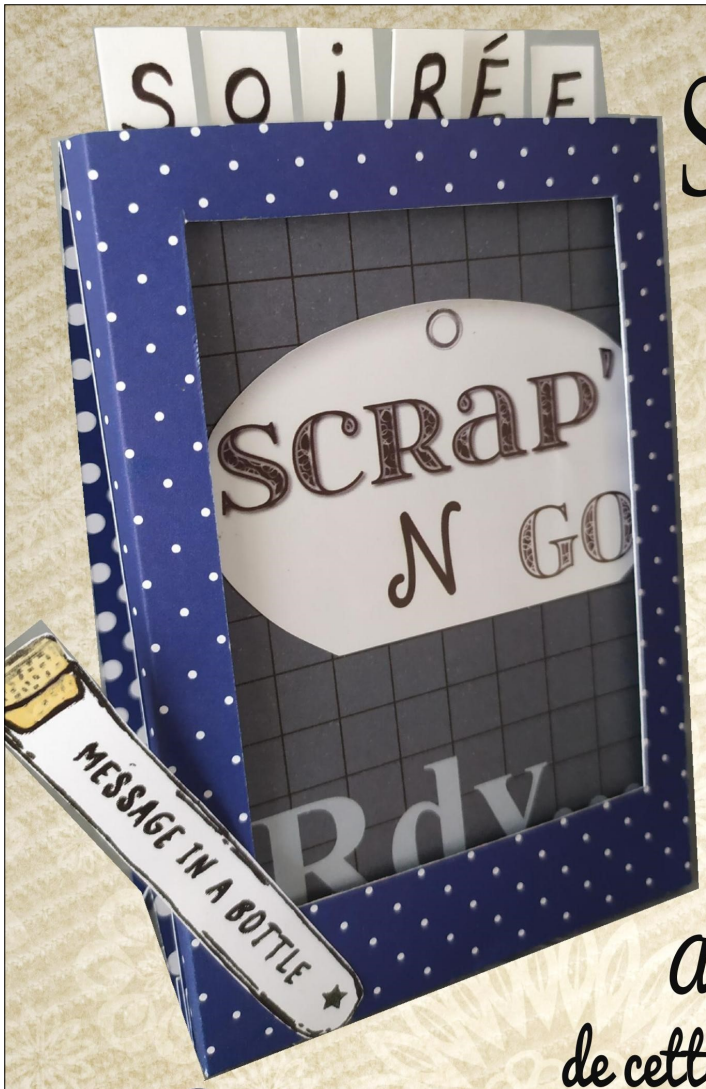

Scrapbooking

Chaque mois, 2ème
et 4ème mardi à 20h
à la salle des associations
de St Médard d'Aunis

Au programme
de cette nouvelle saison :
des projets variés, et toujours
dans la bonne humeur et la convivialité !

Débutant(e), découvrez cette activité.
Confirmé(e), partagez votre passion !

Et si vous veniez nous rejoindre ?

Appelez Vanessa au 06 79 08 62 20
12€ à l'année (dont 5€ adhésion association)

LA FOURMILIÈRE

Contact *: Julie BRETOUT*
ape.ensemble17@yahoo.fr
Boîte aux lettres : 5a rue des Ecoles.

C'est lors du seul week-end pluvieux de l'été, le samedi 25 juin, que se déroula la kermesse organisée par Ensemble ....

Pas de quoi arrêter les enfants de l'école qui sont venus s'amuser à l'abri sous le gymnase avec au programme : maquillage, tirs à la cible, barbe à papa, grands jeux en bois, tatouages, pêche à la ligne, structure sur ballons…

Compte tenu de la météo les poneys sont restés au chaud et tout le monde a pu profiter d'un bon goûter avec Le Combi Sucré.

Les enfants ont tous bien profité de cette journée !!

De nombreux gagnants ont été tirés au sort suite à leur participation au loto cases.

L'APE remercie d'ailleurs le magasin BUT Bressuire pour le lot principal, un notebook, qui a été gagné par un chanceux élève de CM2, l'idéal pour le collège !

Voici en images un petit résumé de cette journée où petits et grands ont bien profité !

Rendez vous sur nos prochaines dates en famille

Vendredi 23/09 : Assemblée Générale de l'APE suivie de son pot de l'amitié, venez rencontrer l'équipe et découvrir nos projets pour les enfants !

Dimanche 25/09 : sortie familiale à l'île d'Aix (inscription à la rentrée)

Bonjour à tous

Nous revenons enfin vers vous pour un nouveau

Dîner spectacle le SAMEDI 1er AVRIL 2023

à la salle polyvalente de Saint Médard d'Aunis.

Pour nos amis, les fidèles, le système sera le même.

Afin de ne pas gaspiller de flyers, merci de me contacter directement par téléphone à partir de **début octobre 2022 jusqu'au 1er février 2023 dernière limite** pour réserver vos places.

Cela me permettra d'assurer les réservations et de connaître les tarifs.

Merci pour votre confiance et à très vite.

La troupe Feeling Danse

Delphine au 06.09.89.27.46

Après un repos bien mérité, les comédiennes et comédiens du Studio des Artistes reprennent le chemin des planches.

Les répétitions se dérouleront dans la toute fraîchement rénovée salle des Tilleuls à partir d'octobre.

Elles commenceront salle de La Boussole :

Pour les adultes, le jeudi 8 septembre à 19h45.

Pour les ados, le vendredi 16 septembre à 18h45.

La troupe est déjà au complet aussi bien pour les adultes que pour les ados. Il n'y aura toujours pas de troupe enfants cette année, faute de bénévole.

Vous pouvez déjà réserver vos dates pour nos prochaines représentations qui se dérouleront les **24, 25 et 26 mars 2023.**

En espérant que les pièces choisies vous feront rire, et que vous viendrez nombreux à nos représentations.

La troupe du Studio des Artistes

N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook : **Le Studio Des Artistes**
https://www.facebook.com/groups/407104310156773

St Med'Art Rock 2022 est déjà terminé et notre public a battu tous les records.

Merci à vous tous d'être venus si nombreux et de nous donner l'envie de continuer pour une 13ème édition. Merci à nos 80 bénévoles et merci à nos généreux partenaires sans qui rien ne serait possible.

L'ambiance était chaude à St Médard d'Aunis le 2 juillet dernier, grâce à Laura Cox en tête d'affiche, Circle Of Mud, Gliz et Mewt.

Nous réfléchissons déjà à l'année prochaine, et nos réunions vont reprendre.

Si vous voulez être bénévoles, faites-nous le savoir. A très vite !

L'équipe du SMAF,

stmedartrock@gmail.com https://stmedartrock.com

Association
« AUNIS FIGURINES ET MAQUETTES » (A.F.M.)

Bonjour à toutes et à tous,

A l'occasion de la rentrée, A.F.M. se joint à moi pour vous présenter les objectifs de notre association pour une nouvelle saison que nous espérons très ludique !

A la suite des privations liées au contexte pandémique, il est temps de repartir avec une nouvelle année dynamique et de nouveaux projets.

Dans un premier temps, pour répondre à une demande croissante des membres d'A.F.M., les créneaux d'ouverture du club ont évolué :

- les vendredis soir à partir de 20h à la salle polyvalente, un espace est dédié aux jeux nécessitant plus d'espace (grands plateaux). Ainsi, de nouveaux joueurs peuvent être accueillis et des systèmes de jeux tels que Warhammer 40k ou Warhammer « Age of Sigmar » peuvent être intégrés.

- Les créneaux de jeu X-wing du mercredi à partir de 20 heures ont également été adaptés, à l'initiative de Benoît G., pour accueillir en plus de X-wing des sessions de jeux de plateau pour joueurs confirmés (ex : jeux de campagne ou jeux de coopération),

- Les créneaux maquettes (figurines, avions, blindés…) des 1er et 3ème samedis du mois, à partir de 10 heures, restent d'actualité. En revanche, dans un contexte événementiel, le 3ème dimanche du mois pourra être consacré à de possibles initiations/démonstrations de nos activités de jeux et de maquettes.

La programmation d'un événement en avril 2023 est en cours d'étude. Cette manifestation qui mettra en lumière nos différents domaines d'activité pourra être l'occasion pour le public de rencontrer des maquettistes et des joueurs de différents clubs régionaux. Cette exposition pourra également accueillir des artisans et des commerçants.

Pour plus de précisions, rejoignez-nous sur Facebook aux pages de « Aunis figurines et maquettes » et « Aunix-wing » ou, pour plus de convivialité, n'hésitez pas également à nous rendre visite à Saint Médard d'Aunis. L'accueil est chaleureux et le café toujours chaud : vous serez les bienvenu(e)s.

Dans l'attente de partager avec vous un moment de convivialité autour de notre passion, portez-vous bien et prenez soin de vous,

Ludiquement vôtre,

Jérôme Allmang – Président **Tel : 06 13 38 30 58**

Mail : club.afm17@gmail.com

CLUB SOURIRE D'AUTOMNE
St Médard d'Aunis/St Christophe

VOICI SEPTEMBRE ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS :

Lundi 12 septembre nous reprenons "la marche du lundi" rendez-vous salle polyvalente de St Christophe, départ 14h pour une ballade de 6 kms sur les chemins environnants ou covoiturage pour la mer, la forêt …

Du 1er au 8 octobre nous serons 41 à partir pour la Corse.

Samedi 22 octobre Concours de belote salle polyvalente de St Christophe. Inscription 8€ à partir de 13h30, début du concours 14h.

Jeudi 24 novembre Déjeuner spectacle à Aiffres. "Celtes de tous pays" - Transport en autocar de tourisme - déjeuner boissons comprises avec animation - spectacle 79€/pers. il reste quelques places.

Dimanche 11 décembre repas de fête à St Christophe.

-

Vous êtes tous conviés à la présentation du voyage 2023 au Monténégro le **mardi 27 septembre** 11h15 salle des associations de St Christophe.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement :

La rando du 8 septembre

Le pique-nique du 8 septembre

Patricia tuffet 06 65 52 32 28 - Jacky Moreau 06 81 01 25 71 - Lisette Paillou 05 46 35 57 75

Association d'histoire locale

10 rue de la Borderie L'Aubertière

Tél 0546270139 francatetaud@orange.fr

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui

Bientôt, les journées du patrimoine

L'association participe aux « **Journées Européennes du Patrimoine** » pour la cinquième année consécutive.
Après l'Eglise, le Mazureau, la Mairie, l'Ecole cette année le thème retenu est celui des moulins.
Pour illustrer la présentation, deux expositions sont prévues, l'une sur les moulins du département, l'autre plus spécifiquement sur les moulins de Saint-Médard-d'Aunis.
Entre le XVIIe et le XXe siècle nous avons recensé huit moulins, six actionnés par le vent, un par l'eau et le dernier à la fois par l'eau et le vent.

Au cours de ces deux jours, vous découvrirez une partie de l'histoire des moulins de notre commune et des personnes qui les ont animés.

Samedi soir, à partir de 21 heures le moulin Cabané illuminé vous réservera une veillée contée.

Francis Tétaud

Randonnées pédestres

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui

Depuis la parution du dernier journal communal nous avons proposé et organisé trois randonnées pédestres.

- **Dimanche 26 juin**. Promenade sur le littoral au départ de la plage d'Angoulins jusqu'à la pointe des minimes, aller retour. Nous sommes toujours admiratifs devant le phare du « Bout du monde ».

- **Dimanche 31 juillet**. Nous sommes restés pratiquement sur le territoire communal. Au départ de la place de la mairie nous avons sillonné les villages de L'Aubertière, La Couronne, La Brangelière et La Navisselière.

- **Dimanche 28 août**. Traditionnellement, la sortie pédestre de fin août se déroule sur une journée. Cette année nous avons retenu le site du parc floral de la Court d'Aron à Saint-Cyr en Talmondais, entre Luçon et Talmont.

  Matin : marche de 8 km aux alentours sur un relief légèrement vallonné, entre le bocage et le marais vendéen.

  Midi : pique-nique commun dans le parc.

  Après-midi : visite libre de l'espace floral caractérisé par le lac des lotus unique dans la région. Le parc cette année a perdu un peu de sa splendeur, victime lui aussi de la canicule.

Les balades pédestres proposées (de 9 heures à midi) le dernier dimanche du mois, d'une dizaine de kilomètres évoluent dans un rayon n'excédant pas 30 minutes en voiture depuis Saint-Médard-d'Aunis.

Les parcours ne présentent pas de difficulté particulière.

Les randonnées sont gratuites pour les adhérents de l'association «Saint Médard d'Aunis d'hier à aujourd'hui ».

Contact : Francis Tétaud tel: 0643091567

asso.histoire.stmedard17220@]gmail.com

Saint-Médard-d'Aunis

Dimanche 30 octobre 2022

8h30-12h

Marche contre le cancer

Parcours de 8 à 12 km
Participation, minimum 7€ par personne
Ravitaillement sur le circuit

Renseignements/inscriptions

Mail: asso.histoire.stmedard17220gmail.com

Tél: 0643091567

RAPPEL INFOS NUISANCES

ATTENTION BRÛLOTS

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 2 décembre 2020 (arrêté préfectoral n° 20EB767)

"Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets (...) produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales est INTERDIT toute l'année sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime."

Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche, recyclés (compostage, ...) ou dirigés vers les filières appropriées.

Des demandes de dérogation pour le brûlage des déchets verts forestiers (...) ou pour certains résidus agricoles (...) peuvent être sollicitées (...)"

Les demandes de dérogation sont à déposer en mairie (imprimé disponible en mairie).

Pour plus d'information :
https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Prevention-des-feux-de-foret/Reglementation-des-feux-en-extérieur.

NUISANCES ANIMALES

Chacun connaît les dommages causés par les animaux domestiques en divagation, prédation de la faune sauvage et domestique (poulailler), éparpillement des poubelles, blessures et morsures, risque d'accidents de la circulation, pollution des trottoirs et lieux publics, création de conflits de voisinage, etc

Il convient de rappeler que tout propriétaire a des obligations et devoirs en matière de détention de chien (art 1385 du code civil). Les divagations ont un coût pour la commune, les employés sont chargés de capturer les animaux et de les conduire à la SPA.

De nombreux enfants, piétons, cyclistes, joggers circulent dans nos villages, un chien en liberté est un risque pour eux.

Tenez vos animaux en laisse lors de votre promenade, et ramassez leurs déjections ! Il y a trop de plaintes à ce sujet. C'est un rappel au sens civique !

Par ailleurs, les aboiements de chiens constituent de réelles nuisances sonores dans certains cas, et un trouble du voisinage. Pensez-y !

NE LAISSEZ PAS DIVAGUER

NI ABOYER VOS CHIENS

NUISANCES SONORES

Les bruits de voisinage peuvent constituer une réelle nuisance. Il est donc indispensable de respecter la tranquillité de chacun de jour comme de nuit. Il est demandé à tous de tondre la pelouse à des horaires acceptables et de ne pas bricoler bruyamment en dehors des horaires recommandés (arrêté municipal pollution sonore du 21.04.99).

Les engins bruyants sont tolérés : les jours ouvrables de 8h à 20h - les samedis, dimanches, et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 19h.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS ET SUR LES ESPACES VERTS

Les véhicules ont la fâcheuse tendance à occuper la totalité des trottoirs ce qui oblige les enfants, poussettes et piétons à s'exposer dangereusement à la circulation.

La circulation des piétons sur le trottoir ne doit pas être entravée.

RESPECTEZ ÉGALEMENT LES ESPACES VERTS !

DEPÔTS SAUVAGES

Les bas-côtés de nombreux chemins communaux sont souillés par des déchets verts, gazon et autres, **ces pratiques sont inadmissibles, dégradent l'image de la commune** et font perdre beaucoup de temps aux agents. Nous avons reçu plusieurs plaintes d'agriculteurs lassés de voir leurs parcelles servir de dépôts.

Nous sommes tous responsables de la qualité de notre cadre de vie, et nous vous rappelons qu'il existe une déchetterie sur la commune. Merci de votre compréhension !

PARCS ÉOLIENS SUR LA COMMUNE DE ST MÉDARD D'AUNIS - MOBILISONS-NOUS ! C'EST MAINTENANT….OU JAMAIS ! VENEZ DONNER VOTRE AVIS PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS
PARC ÉOLIEN DE L'AUBERTIÈRE

Venez aux PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE :
EN MAIRIE DE ST MÉDARD D'AUNIS :

Vendredi 23 septembre 9 h/ 12 h 30
Mercredi 28 septembre 14 h/ 17 h

- ou directement en mairie sur le registre aux heures d'ouverture
- ou par messagerie
pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

- ou sur un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV Evènements Publics REGISTRE NUMÉRIQUE qui est aussi mis en place à l'adresse suivante
https://www.registre-numerique.fr/projetaubertiere-eoliennesaunis3

- ou par email de dépôt des contributions
projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'avis préfectoral au lien suivant :

Avis d'enquête publique de la préfecture de Charente-Maritime

ENQUÊTE PUBLIQUE
PARC ÉOLIEN ENGIE GREEN

Du 17 octobre au 18 novembre

Nous vous informerons par flyer dès que les modalités seront connues de la Préfecture.